

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 mars 2020

Covid-19

Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ne disposant pas d'autre solution de garde

Dans son allocution précitée, le Président de la République a indiqué sa volonté que « *les personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner* ».

L'Éducation nationale s'organise pour accueillir les enfants des professionnels de santé et des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ne disposant pas d'autre solution de garde :

- **tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, soins de suite et de réadaptation, hospitalisation à domicile, centres de santé, etc. ;
- **tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, unités de soins longue durée, foyers autonomie, instituts médico-éducatifs, maison d'accueil spécialisée, foyer d'accueil médicalisé, services de soins infirmiers à domicile, etc. ;
- **les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées, etc. ;
- **les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Dès lundi 16 mars matin, une fois les locaux nettoyés et avec l'accord du maire, leur accueil est assuré dans leur école / collège d'origine aux horaires habituels d'ouverture, dès lors que leurs parents présentent aux directeurs / chefs d'établissement leur carte professionnelle de santé (CPS), le cas échéant une fiche de paie indiquant le nom de l'établissement employeur ou une attestation de l'employeur.

Pour les jours suivants, les élèves d'une même commune pourraient être accueillis, en lien avec les collectivités, dans quelques écoles ou collèges de la commune, en groupe d'environ 8-10 élèves, avec une vigilance particulière de l'application des gestes barrière.

L'Éducation nationale met à disposition une fiche ressource détaillée Lignes directrices pour la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Cellule d'information du public

Une cellule d'information du public, ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le week-end de 08h30 à 14h00, a été mise en place pour répondre aux questions des habitants des Hauts-de-France directement concernés par les cas de coronavirus : 03 20 30 58 00.

Un numéro vert national répond également aux questions des Français sur le coronavirus, 24 heures sur 24, sept jours sur sept : 0 800 130 000.

L'appel au 15 est réservé aux personnes ayant des symptômes. Il s'agit d'un numéro dédié aux prises en charge médicales.

Sites internet utiles

Retrouvez plus informations sur le coronavirus ici : www.gouvernement.fr/infocoronavirus
Retrouvez plus d'informations sur les mesures prises par l'Éducation nationale dans l'académie d'Amiens : <https://www.ac-amiens.fr/>

Rappel des mesures et gestes « barrière »

La meilleure protection contre le virus consiste à provisoirement cesser les poignées de main et embrassades, et à respecter les « gestes barrières », des mesures simples et efficaces pour freiner la diffusion du virus :

- Se laver les mains régulièrement (pendant 30 secondes avec de l'eau et du savon).
- Eternuer et tousser dans son coude.
- Utiliser un mouchoir à usage unique.
- Porter un masque jetable, uniquement quand on est malade.
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche.
- Rester chez soi, limiter les sorties et contacter votre médecin si votre état de santé le justifie.

Contacts presse :

ARS Hauts-de-France | 03 62 72 86 27 | ars-hdf-communication@ars.sante.fr
Préfecture de l'Oise | 03 44 06 11 46 | pref-communication@oise.gouv.fr